NATIONS UNIES BURUNDI

Un groupe de femmes rapatriées, formées dans le cadre de l'initiative MADE51 lancée par le HCR.

PLAN DE REPONSE POUR LE RETOUR MASSIF DES REFUGIES BURUNDAIS ET AUTRES POPULATIONS EN PROVENANCE DE TANZANIE ET AUTRES PAYS D'ASILE

02 mars 2026

NATIONS UNIES BURUNDI

Scénario d'urgence – Informations clés

6E RÉVISION - 26 FÉVRIER 2026

Point focal du Gouvernement

Honorable Leonidas Ndaruzaniye
Son Excellence le Ministre de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique

SIGNATURE

Points focaux de la réponse

Mme Violet Kakyomya
violet.kakyomya@un.org
Coordonnatrice Résidente du Système des Nations Unies (SNU) et Chef de file de l'Equipe Humanitaire Pays au Burundi

SIGNATURE

Kakyomya

Mme Brigitte Mukanga-Eno
eno@unhcr.org
Représentante du HCR au Burundi

SIGNATURE

2/3/2026

Point focal technique

Monsieur Nestor Bimenyimana
binestor84@gmail.com
Responsable de l'Action Rapatriement, Réintégration et Réinsertion (ARRR)

Paramètres du scénario

Validité du scénario d'urgence	Du 01 janvier 2026 au 30 juin 2026
Horizon de planification	À partir de l'activation du plan, les stratégies de réponse et les besoins estimés sont validés pour : **6 mois**
Version du document	6e révision – 26 février 2026
Prochaine mise à jour	Date d'échéance : 30 juin 2026
Intégration régionale	Fait partie d'un plan régional : **Oui**

Partenaires principaux

- Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique
- Ministère de la Santé Publique
- Ministère de la Justice et des Droits de la Personne Humaine et du Genre
- Ministère de l'Éducation Nationale et de la Recherche Scientifique
- Equipe Humanitaire Pays (EHP) et partenaires du rapatriement / réintégration

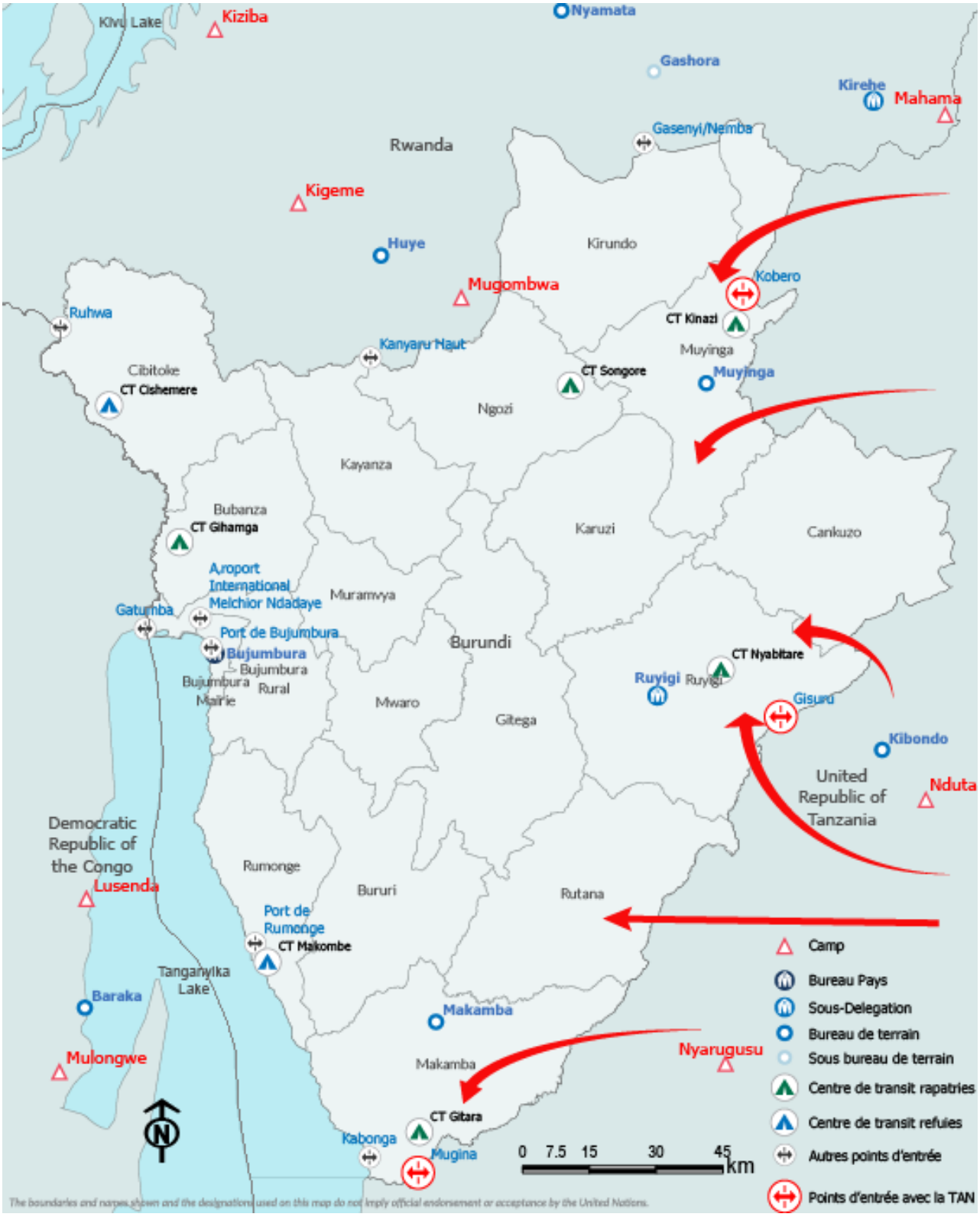

© UNHCR Burundi – DIMA – Février 2026

Table des matières

1. CONTEXTE 5
2. CHIFFRES DE PLANIFICATION 7
3. DECLENCHEUR ET SEUILS D'ESCALADE DE LA REPONSE 7
4. OBJECTIFS DE LA REPONSE 8
5. STRUCTURES DE COORDINATION POUR LA PREPARATION ET LA REPONSE 8
6. STRATEGIE DE REPONSE 10
7. MOBILISATION DES RESSOURCES 22
8. STRATEGIE DE COMMUNICATION 22
9. LOGISTIQUE ET TELECOMMUNICATIONS 23
10. PRINCIPES HUMANITAIRES ET DE PROTECTION 23
11. CADRE D'INTERVENTION ET BESOINS FINANCIERS 24
12. AUTRES PRIORITES STRATEGIQUES 24
ANNEXE 1. BESOINS FINANCIERS CONSOLIDES (USD) 28

1. CONTEXTE

Avec l'amélioration progressive de la situation sécuritaire au Burundi et à la suite de l'appel au retour lancé par Son Excellence, le Président de la République, en avril 2021, de nombreux réfugiés burundais vivant dans plusieurs pays d'asile ont exprimé leur volonté de rentrer volontairement dans leur pays d'origine. Ce mouvement est appuyé par le HCR, en coordination avec les autorités nationales et les partenaires opérationnels. Dans ce cadre, plusieurs Accords Tripartites et Lettres d'Entente ont été réactivés afin de garantir que les opérations de rapatriement volontaire se déroulent dans des conditions de sécurité et de dignité.

Au 3 février 2026, 273 111 réfugiés burundais ont été rapatriés depuis différents pays d'asile, principalement depuis la Tanzanie, d'où 187 618 personnes sont déjà rentrées, dans le cadre de l'Accord tripartite signé en mai 2001 entre les gouvernements de la République-Unie de Tanzanie, de la République du Burundi et le HCR.

Depuis 2017, ce mécanisme de rapatriement facilité depuis la Tanzanie est resté actif. Des réunions de la Commission Tripartite (CT) ont régulièrement eu lieu. Le dernier plan de travail adopté à Dar Es Salam en décembre 2025 est actuellement en phase de mise en œuvre.

La Tanzanie a plusieurs fois, y compris lors des réunions tripartites des 3 dernières années, exprimé son incompréhension face à la réticence des réfugiés burundais au retour dans leur pays d'origine, et a menacé de prendre des mesures coercitives pour les y obliger. Ce scénario rappelle les événements de 2012, lorsque des milliers de réfugiés burundais avaient été renvoyés de force du camp de Mtabila.

Lors de la réunion de la Commission Tripartite en décembre 2025, il a été convenu de poursuivre la promotion du rapatriement volontaire des réfugiés burundais depuis la Tanzanie, à un rythme de 3 000 personnes par semaine. Les parties ont également pris acte des préoccupations de la Tanzanie concernant la lenteur du processus de promotion du retour, et ont appuyé la mise en œuvre d'évaluations exhaustives visant à mieux comprendre les profils des réfugiés burundais et à identifier des solutions adaptées.

En effet, une évaluation conjointe a été menée entre mai et septembre 2025 dans les camps de Nduta, Nyarugusu, les anciens sites d'installation des réfugiés burundais , ainsi que dans certains villages de Kigoma et à Dar es Salaam. Les résultats, analysés en octobre 2025 par l'Équipe Technique Conjointe (ETC) — composée de représentants du ministère de l'Intérieur tanzanien (MoHA) et du HCR — révèlent que l'intérêt pour le retour reste faible. Les principaux obstacles identifiés sont d'ordre socioéconomique : difficulté d'accès à la terre, manque de moyens de subsistance, et incertitude quant à la réintégration durable. Ces conclusions confirment les tendances observées lors de l'enquête sur les intentions de retour de 2022, soulignant la nécessité de distinguer les réticences liées à des préoccupations de protection de celles liées à la situation socioéconomique prévalant dans le pays d'origine.

Face à ce constat, l'ETC a recommandé que le retour volontaire, dans des conditions de sécurité et de dignité, demeure l'option prioritaire, d'autant que le Burundi a continuellement exprimé sa volonté d'accueillir ses nationaux réfugiés, et a progressivement travaillé à lever tous les obstacles à leur retour.

Le HCR collabore étroitement avec le MoHA pour assurer une gestion responsable de cette opération, dans le respect des principes humanitaires, pour organiser des convois de rapatriement maitrisés et en phase avec la capacité d'absorption du pays d'origine sans compromettre la dignité des personnes concernées.

Dans cette optique, la présente mise à jour transforme le document en Plan de réponse opérationnelle pour un retour massif, couvrant la Tanzanie et les autres pays d'asile. Elle apporte une dimension régionale (coordination avec les opérations dans les pays d'asile, mécanismes tripartites/lettres d'entente, gestion de l'information transfrontalière) et fixe un planning figure consolide ainsi qu'un cadre financier inter-agences. Les activités déjà en cours (convois, accueil, enregistrement, transfert secondaire et réintégration) sont donc structurées et dimensionnées dans une logique de réponse.

Les autorités tanzaniennes estiment accueillir plus de 250 000 réfugiés toutes nationalités confondues dont 144 122 burundais à la date de 30 septembre 2025. Parmi les 144 122 réfugiés burundais, 56 399 vivent dans le camp de Nduta (39 %), 47 277 dans le camp de Nyarugusu (33 %), tandis que 40 446 résidents dans les anciens sites de réfugiés et les villages de la région de Kigoma, qui sont des réfugiés de l'ancien caseload (28%).

Concernant les retours, l'attention sera portée d'ici juin 2026 sur la population réfugiée ayant un statut actif, qu'il s'agisse principalement de ceux vivant dans les deux camps. Les solutions pour les réfugiés vivant dans les anciens sites et les villages de Kigoma seront discutés ultérieurement entre le gouvernement de la Tanzanie et le HCR et ne font pas l'objet de ce plan de réponse opérationnelle.

1.2. Situation socioéconomique et sécuritaire au Burundi

La situation sécuritaire au Burundi est actuellement stable même s'il est rapporté, en termes de prévalence, des crimes de droit commun qui constituent la menace principale dans les provinces, suivis des accidents de la circulation liés à l'état des routes qui sont dégradées en plus de leur nature (serpentées et tracées sur des collines) et des inondations dues aux pluies diluviennes saisonnières.

Le Gouvernement du Burundi a réaffirmé à plusieurs reprises sa pleine disponibilité à accueillir ses ressortissants vivant en exil et à faciliter leur retour volontaire dans des conditions de sécurité et de dignité. Conscient des défis structurels liés à la réintégration, notamment la pression sur le foncier, les capacités limitées des services sociaux de base (éducation, santé, eau potable, énergie) ainsi que le contexte économique marqué par l'augmentation du coût de la vie et les contraintes d'approvisionnement en carburant, le Gouvernement s'est engagé à travailler étroitement avec les partenaires humanitaires et de développement pour mettre en œuvre des programmes de réintégration durable.

Dans cette optique, une approche coordonnée et progressive, articulée autour du nexus humanitaire–développement–paix, est privilégiée afin de renforcer la résilience des zones de retour, de soutenir les communautés d'accueil et de prévenir toute détérioration de la cohésion sociale.

1.3. Zones potentielles de retour

En nous basant sur les données relatives aux rapatriés burundais récemment accueillis en provenance de la Tanzanie, nous avons procédé à une extrapolation afin d'identifier les zones de retour potentielles. Cette analyse repose sur les tendances observées dans les mouvements actuels et les localités de destination privilégiées par les rapatriés. Ainsi, les zones suivantes ont été retenues comme les plus susceptibles de recevoir un afflux important.

Cette estimation vise à anticiper les besoins en matière d'accueil, de réintégration et de services essentiels dans ces régions.

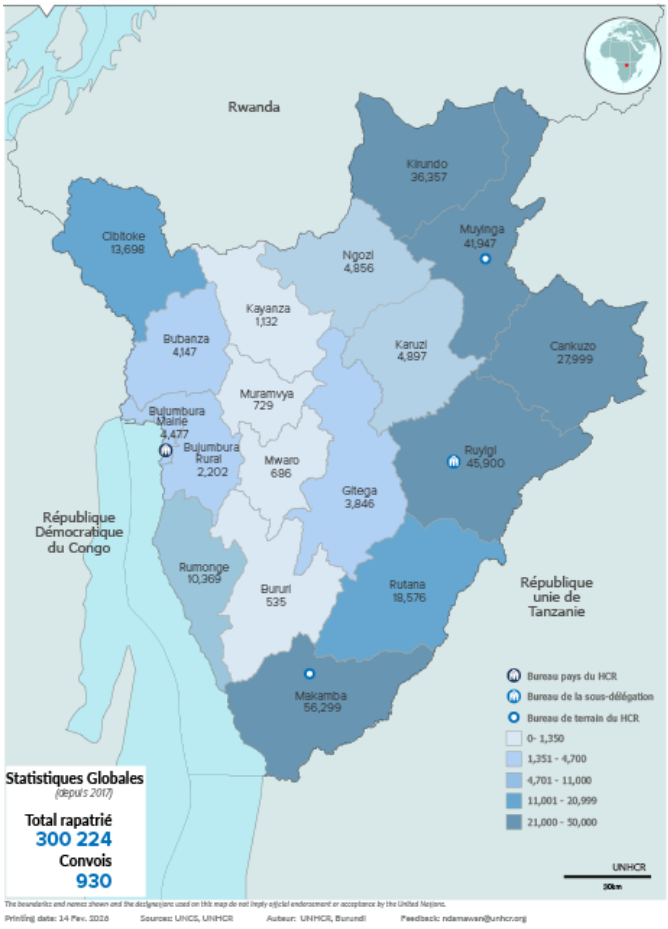

2. CHIFFRES DE PLANIFICATION

La planification initiale reposait sur trois scenarios (<=3 000 / semaine, >3 000 a 14 000 / semaine, et >14 000 / semaine). Dans la pratique, la réponse est déjà engagée : le Burundi reçoit depuis le début du mois de janvier 2026 plus de 4 000 rapatries par semaine.

Scenario de référence retenu : mouvements hebdomadaires supérieurs a 3 000 rapatries. Ce niveau dépasse les capacités actuelles d'absorption et crée une pression immédiate sur l'accueil, la protection, la chaine logistique et les services essentiels dans les zones de retour.

Déclencheur d'escalade : atteindre 4 000 rapatries par semaine (tous pays d'asile confondus) sur deux semaines consécutives. Ce seuil active les mesures d'urgence (RH, logistique, approvisionnement, prepositionnement, financement).

Planning figure consolide (6 mois) : 104 600 rapatries burundais, dont 93 000 depuis la Tanzanie et 11 600 depuis les autres pays d'asile. Moyenne indicative : environ 4 000 rapatries par semaine.

Pays d'asile	Chiffres / 6 mois	Moyenne / semaine	%
Tanzanie	93 000	3 577	88,9%
Autres pays d'asile	11 600	446	11,1%
TOTAL	**104 600**	**4 023**	**100,0%**

En outre, le nombre total de rapatriés burundais attendu est estimé à 93 000 personnes, en concertation avec le HCR Tanzanie. Comme expliqué dans la section 1. Contexte, le présent plan de réponse opérationnelle traite principalement du risque imminent de retours massifs concernant les réfugiés vivant dans les deux camps, à savoir Nduta et Nyarugusu, dont la population totale combinée s'élevait à 103 676 personnes au 30 septembre 2025. Selon la proposition du HCR Tanzanie, il est prévu qu'environ 10 % de cette population ne puisse pas rentrer pour diverses raisons ; il est donc proposé de cibler 90 % des 103 676 réfugiés, ce qui conduit au chiffre de planification final proposé de 93 000 personnes pour ce plan.

	Scenarios	Caractéristiques	Risques encourus et impact sur l'engagement humanitaire
1	Scenario de référence (retours > 3 000 / semaine)	Mouvements hebdomadaires supérieurs a 3 000 rapatries/semaine (tous pays d'asile confondus). Les arrivées a 4 000/semaine sur 2 semaines consécutives déclenchent les mesures d'escalade (déploiement d'urgence en RH, logistique, financement).	Élevé : capacite actuelle insuffisante en protection, assistance, logistique et ressources humaines. Sans renforcement rapide, risques accrus de protection et pression sur la cohésion sociale et les services essentiels.

3. DECLENCHEUR ET SEUILS D'ESCALADE DE LA REPONSE

Le déclencheur d'escalade de la réponse est atteint lorsque les arrivées cumulées (tous pays d'asile confondus) atteignent 4 000 rapatries par semaine sur deux semaines consécutives. A titre de contexte, la réponse est déjà activée car les arrivées dépassent 3 000 par semaine depuis le début janvier 2026, ce qui constitue un lourd défi et une charge opérationnelle pour l'ensemble des acteurs.

4. OBJECTIFS DE LA REPONSE

Un rappel des évènements du rapatriement de masse au Burundi des réfugiés du camp de Mtabila en Tanzanie en 2012 donne un aperçu de ce qui pourrait arriver si le discours des autorités tanzaniennes venait à être exécuté. L'objectif principal de ce plan est d'**appuyer le Gouvernement du Burundi dans la gestion opérationnelle des retours soutenus de ses ressortissants en provenance des pays d'asile, à travers une réponse coordonnée, progressive et à l'échelle, visant à garantir un accueil digne, la protection des personnes concernées et leur réintégration durable, tout en préservant la stabilité et la cohésion sociale dans les zones de retour.**

Ce plan répond à cinq objectifs spécifiques, qui sont :

4.1. Assurer une gestion ordonnée et digne des retours

Soutenir les autorités nationales dans l'organisation et la gestion des opérations de réception, de transit et de transfert des rapatriés, en veillant à la fluidité des mouvements, à l'enregistrement systématique, à l'accès immédiat à l'assistance de base et à l'orientation rapide vers les zones de retour, conformément aux capacités d'absorption nationales et locales.

4.2. Garantir la protection des personnes tout au long du processus de retour

Renforcer les mécanismes nationaux et communautaires de protection afin d'identifier, prévenir et répondre efficacement aux risques liés aux retours à grande échelle, notamment en matière de protection de l'enfance, de violences basées sur le genre, de traite des personnes et de besoins spécifiques, depuis les centres de transit jusqu'aux communautés de réinstallation.

4.3. Renforcer la coordination nationale et intersectorielle de la réponse

Assurer une coordination opérationnelle étroite entre les institutions de l'État, les agences des Nations Unies, les ONG et les partenaires techniques et financiers, afin de garantir une réponse cohérente, complémentaire et alignée sur les priorités nationales, en s'appuyant sur des mécanismes harmonisés de gestion de l'information, de suivi et de redevabilité.

4.4. Mobiliser les ressources et préparer la transition vers des solutions durables

L'anticipation, la préparation, la réponse et la coordination de cette dernière ne sauraient s'effectuer sans ressources suffisantes - dont les différents acteurs humanitaires et de développement au Burundi ne disposent pas présentement - pour répondre à une urgence de la magnitude du scenario probable. Aussi le quatrième objectif de ce plan est-il d'inviter les bailleurs de fonds et les donateurs de divers horizons à considérer l'impérieuse nécessité de mobiliser des ressources supplémentaires pour y répondre de la manière la plus efficiente possible.

4.5. Soutenir la réintégration et réduire les pressions sur les zones de retour

Accompagner la réintégration progressive des rapatriés en appuyant l'accès aux services sociaux de base, aux moyens de subsistance et aux dispositifs nationaux existants, tout en soutenant les communautés d'accueil afin de limiter les tensions, prévenir les conflits fonciers et sociaux, et renforcer la résilience locale.

5. STRUCTURES DE COORDINATION POUR LA PREPARATION ET LA REPONSE

5.1. Coordination humanitaire, équipe Humanitaire-pays et coordination Inter sectorielle

Tenant compte de l'ampleur des besoins qu'un retour massif pourrait créer, la coordination stratégique de la réponse sera assurée par le Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique, avec l'appui de la Coordonnatrice Résident (RC) en et de la Représentante du HCR.

Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés, en collaboration avec l'Equipe Humanitaire-Pays (EHP), sous le lead de la Coordinatrice Résidente et de la Représentante du HCR, assurera le déploiement d'une réponse efficiente et coordonnée. Ainsi, ils assureront : i) la revue et la validation du plan de réponse proposé par les équipes techniques, ii) décidera de la forme de l'aide à apporter, de la coordination avec la partie gouvernementale et avec la sous-région et iii) suivra de près le développement de la situation sur le terrain pour une meilleure direction, adaptation et suivi de la réponse.

La responsabilité sectorielle incombera au Groupe de Coordination Intersectorielle (GCI) dont les responsabilités sont partagées comme ci-dessous pour les agences des nations unies avec les points focaux ministériels du gouvernement :

- Protection (HCR et Ministère de l'Intérieur),
  - a.Protection de l'Enfance (UNICEF et le Ministère de la Justice),
  - b.Lutte contre les Violences Basées sur le Genre (UNFPA/ONU Femmes et le Ministère de la Justice),
  - c.Logement, Terre et Propriété (HCR, OIM et le Ministère de l'Intérieur),
  - d.Lutte contre la Traite (OIM et la Commission Lutte Traite de Personnes).
- Abris/Articles Non Alimentaires - ANA : OIM et HCR
- Santé et Nutrition : OMS, UNICEF, OIM, UNFPA et PAM, et le Ministère de Sante
- Sécurité alimentaire : PAM/FAO et le Ministère de l'Agriculture
- Education dans les urgences : UNICEF et le Ministère de l'Education
- Eau, Hygiène et Assainissement - EHA : UNICEF et le Ministère de l'Hydraulique
- Moyens de Subsistance & Résilience (et l'inclusion socio-économique): HCR/PNUD/FAO/PAM/UNICEF/ONU Femmes/OIM
- Logistique et Télécommunications : PAM et HCR

Au niveau opérationnel, les partenaires humanitaires coordonneront leurs activités dans le cadre des groupes sectoriels et au niveau intersectoriel.

La coordination avec les partenaires de développement dès la préparation d'un afflux éventuel est cruciale pour assurer une réintégration durable des rapatriés.

Actuellement, les rapatriés sont inclus dans le Plan-cadre de Coopération pour le Développement Durable (UNSDCF) de même que la Stratégie Nationale de Réintégration Socio-Economique des Personnes Sinistrées et d'Inclusion des Batwas 2023-2027. En plus un Plan Opérationnel de Réintégration des Rapatriés, des Personnes Déplacées Internes et d'inclusion des Batwas 2025-2027 a été officiellement lancé par le gouvernement du Burundi, le Système des Nations Unies et les partenaires techniques et financiers en mai 2025.

5.2. Coordination avec le Gouvernement/la société civile et les ONG/les donateurs

Sous le lead du Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique, ainsi qu'avec celui des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement, une cellule d'urgence devra-être mise en place par le HCR et les intervenants pour une réponse concertée et efficace. Dès le déclenchement des retours de plus de 2.000 à 14.000 personnes par semaine, la Coordinatrice Résidente et la Représentante du HCR demanderont au Gouvernement qu'un point focal gouvernemental, chargé de faire la liaison entre les acteurs humanitaires et gouvernementaux, soit désigné et qu'un programme de réunions de coordination soit établi. Ces réunions de coordination avec les autorités du Gouvernement serviront aussi à se convenir sur les messages clés à diffuser par rapport à la situation d'urgence.

Les structures de coordination de la réintégration déjà existantes au niveau national, provincial et communal seront renforcées afin de permettre un bon suivi de la réponse, de faciliter la réintégration des rapatriés dans leurs zones de retour et d'apporter des solutions appropriées à la situation d'autres groupes de personnes arrivées de la Tanzanie dans le cadre de ce mouvement de masse.

5.3. Cellule de crise

Co-dirigée par le Gouvernement du Burundi et le HCR, la cellule sera établie dès le déclenchement des retours de masse pour assurer la collecte des informations depuis les camps des réfugiés burundais en Tanzanie jusqu'aux collines de retour.

La cellule de crise préparera les données et les informations à soumettre au Groupe de Coordination Intersectoriel pour le retour massif.

Selon l'urgence et la nécessité, les membres de la cellule de crise pourront siéger ensemble pour une réponse coordonnée et effective.

5.4. Arrangements en matière d'appui opérationnel, d'évaluation de besoins, de gestion de l'information, de mise en œuvre de la réponse et de suivi des interventions

Le formulaire d'évaluation rapide multisectorielle (MIRA) validé par le GCI. Il sera utilisé pour la conduite des premières évaluations si le Gouvernement approuve la conduite de ces exercices.

Afin de renforcer la coordination intersectorielle et d'appuyer la planification conjointe, les agences des Nations Unies et leurs partenaires techniques envisageront l'utilisation de mécanismes harmonisés de gestion de l'information, mis en place par le HCR, tout en s'appuyant sur d'autres systèmes sur les mouvements de population tels que la Matrice de Suivi des Déplacements (DTM). Cette approche intégrée, menée en étroite collaboration avec les autorités nationales compétentes, permettra de garantir une collecte et une analyse cohérentes des données, d'éclairer les décisions stratégiques du Groupe Intersectoriel et de faciliter la mobilisation des ressources nécessaires pour répondre efficacement aux besoins des populations concernées. Les membres du GCI effectueront des évaluations initiales dès l'arrivée des retournés, consolideront les données collectées et feront des propositions opérationnelles à la Coordinatrice Résidente et à la Représentante du HCR.

Les chefs de file et les membres des secteurs participant à la réponse assureront l'élaboration de rapports pertinents sur le suivi (état de la réponse, lacunes et défis) des interventions, des propositions d'ajustement de la réponse et la communication à l'inter secteur sur la situation.

6. STRATEGIE DE REPONSE

Cette stratégie de réponse fournit un cadre opérationnel global pour orienter les interventions visant à prévenir, atténuer et répondre aux risques de protection et aux besoins de réintégration auxquels sont confrontés les rapatriés et autres personnes concernées. Elle met l'accent sur une approche fondée sur le respect des droits nationaux et internationaux, et favorise la collaboration entre les acteurs gouvernementaux, les partenaires opérationnels et les communautés afin de renforcer des pratiques de rapatriement et d'accueil respectueuses de la protection, ainsi qu'une réintégration garantissant des environnements protecteurs après leur retour. Cette stratégie est élaborée conjointement avec l'ensemble de la communauté humanitaire au Burundi.

Catégories de populations concernées par le plan de réponse

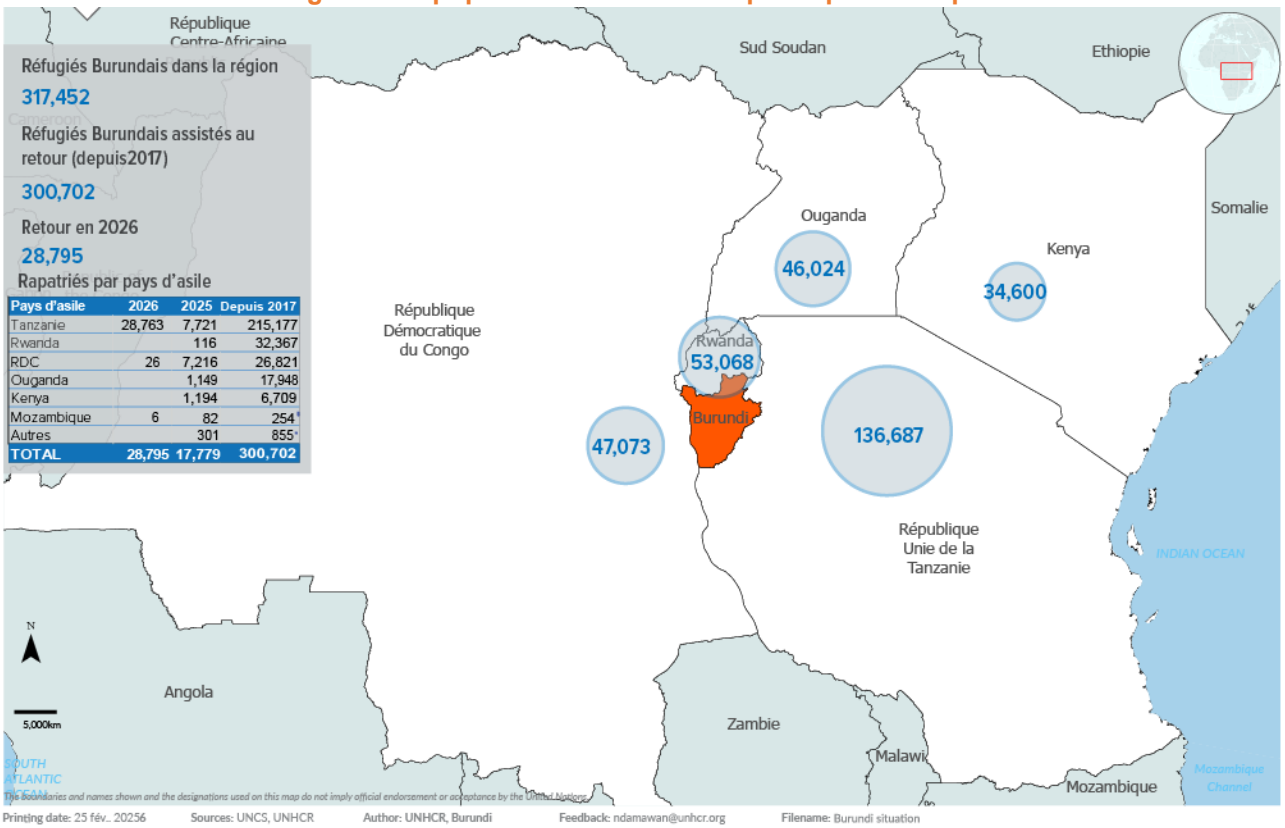

En conséquence du retour massif, il faut s'attendre à différents types de population tels que :

1. Les réfugiés burundais vivant en Tanzanie et ayant des dossiers d'enregistrement actifs ou inactifs dans la base de données proGres ;
2. Les réfugiés et les demandeurs d'asile d'autres nationalités vivant en Tanzanie, avec dossiers d'enregistrement actifs ou inactifs dans la base de données proGres ;
3. Les migrants burundais ;
4. Les ressortissants d'autres nationalités vivant en Tanzanie, sous différents statuts juridiques.

6.1. Stratégie Globale de Protection

La protection est au cœur de l'action humanitaire et vise à garantir la sécurité, la dignité et les droits des personnes touchées par le déplacement forcé et la crise. Cette stratégie de réponse vise principalement à atténuer les risques de protection auxquels pourraient faire face les réfugiés burundais en cas de retour massif dans des zones de retour qui n'ont pas été suffisamment préparées à les recevoir ; cela, dans un contexte sociopolitique et économique qui risque d'exposer les rapatriés et la communauté local à une forte vulnérabilité. Elle vise par ailleurs la recherche de solutions pour les autres groupes de personnes prises dans le cadre du mouvement massif de retour. Ainsi, elle accorde une place centrale à la protection de la personne humaine à travers la délivrance des activités humanitaires pendant toute la période de rapatriement jusqu'à la réintégration effective et/ou à une solution idoine pour les autres groupes de population. Les convois de rapatriement seront accueillis dans des centres de transit où démarreront les activités de protection.

6.1.A. Réception/Triage aux Centres de Transit

Toutes les personnes rapatriées de Tanzanie seront d'abord transférées vers les centres de transit. Dès leur arrivée dans ces centres, chaque individu fera l'objet d'un profilage et d'une vérification afin de déterminer s'il s'agit d'un réfugié burundais enregistré en Tanzanie — qu'il s'agisse d'un cas actif, inactif ou clôturé.

Les rapatriés sont constitués des réfugiés burundais résidant en Tanzanie, actifs ou non dans la base de données proGres du HCR. Ils seront reçus et traités par l'ARRR où suivra la procédure de vérification des données biométriques en vigueur, en recourant au ProGres : identification des cas actifs ou non actifs, des vulnérabilités, des profiles, et des besoins de protection, d'assistance d'urgence et de réintégration. Une fois la vérification et l'enregistrement effectués, une attestation de reconnaissance pour les rapatriés burundais ainsi que d'autre papiers administratifs tel que le certificat de naissance sont délivrés au chef de ménage.

Dans le cas où certaines personnes seraient identifiées comme n'étant pas enregistrées en tant que réfugiés burundais en Tanzanie, la procédure suivante pour leur transfert ultérieur sera appliquée.

(1) Les réfugiés et les demandeurs d'asile non-burundais

Les réfugiés et les demandeurs d'asile non-burundais pourraient être également autorisés à l'enregistrement par le Gouvernement burundais à travers le CGM et l'ONPRA, en collaboration avec le HCR, et ils suivraient les procédures de l'asile. Le HCR collaborera avec l'ONPRA et les autres organes compétents du gouvernement pour la détermination du statut de réfugié de ces demandeurs d'asile dans un délais raisonnable. Ce groupe de population sera transféré vers l'un des deux centres de transit existants, à savoir Cishemere ou Makombe, afin d'y suivre les procédures d'enregistrement et de détermination du statut de réfugié.

(2) Les migrants burundais et ressortissants des pays tiers n'ayant pas demandé l'asile

L'OIM veillera à ce que des ANA (tels que des matelas, des couvertures, des kits d'hygiène, etc.) soient distribués aux personnes hébergées. L'OIM travaillera en étroite collaboration avec ses partenaires afin de coordonner l'assistance et la réponse à chaque groupe de ces populations.

Pour les migrants burundais, l'OIM, en collaboration avec le gouvernement, assurera leur transport jusqu'à leur commune de retour avec des procédures harmonisées avec celles qui s'appliquent aux rapatriés, dans la mesure du possible.

6.1.B. Identification et assistance aux Personnes ayant des Besoins Spécifiques (PBS)

Une attention particulière sera accordée aux personnes ayant des besoins spécifiques (PBS) identifiées au niveau des centres de transit pour les rapatriés et ceux pour les réfugiés et les demandeurs d'asile d'autres nationalités, où elles bénéficieront d'une assistance d'urgence en fonction de leurs vulnérabilités. Pour les rapatriés, le suivi dans les zones de retour permettra une continuité de la prise en charge par les structures communautaires étatiques provinciales, communales et collinaires qui relèvent du Ministère de la Justice, des Droits de la Personne Humaine et du Genre, en l'occurrence les Directions Provinciales de Développement Familial et Social (DPDFS) et les Comités de Protection de l'Enfance (CPEs), en coordination avec les antennes de l'ARRR des zones de retour.

Cette approche mettra l'accent sur la protection des groupes particulièrement vulnérables, tels que les femmes à risque (femmes seules en charge des enfants mineurs, les femmes avec grossesses à risques, les femmes sous PTME : prévention de la transmission du VIH de la mère-enfant), les enfants non accompagnés et/ou séparés, les personnes âgées à risque, les personnes vivant avec handicap, les survivants de VBG et les malades chroniques y compris les personnes vivant avec le VIH/Sida.

Afin d'assurer une réponse humanitaire inclusive et adaptée, un triage initial sera systématiquement réalisé à l'arrivée des nouveaux arrivants par les prestataires de soins des partenaires opérationnels sur le terrain. Ce triage visera à identifier rapidement les femmes enceintes nécessitant une assistance médicale urgente, les personnes en situation de handicap nécessitant un accompagnement spécifique, ainsi que les personnes à risque devant être orientées vers des services spécialisés. Ces derniers formeront des Agents de Santé Communautaire (ASC) pour un impact à long terme et une appropriation des acquis, qui seraient renforcés en compétences sur le DMU, la VBG et la PSEAH en contexte humanitaire.

Des postes de soins dédiés au SR en contexte humanitaire seront mis en place au sein des centres de transit pour offrir des consultations prénatales (CPN), des services de planification familiale (PF), la prise en charge des accouchements d'urgence, ainsi que la gestion et le référencement des cas de VBG. Une attention particulière sera portée à la promotion des CPN précoces et à la régularité du suivi prénatal (au moins une consultation par trimestre) afin de réduire les risques de complications liées à la grossesse et à l'accouchement. Des hôpitaux de référence situés à proximité seront identifiés et officiellement notifiés pour le référencement des cas compliqués.

En parallèle, un espace sécurisé et adapté sera aménagé dans chaque centre de transit, sous le leadership des partenaires en santé de la reproduction. Cet espace favorise :

- la sensibilisation à la santé sexuelle et reproductive (CPN, CPON, PF, VIH) ;
- la promotion de la santé sexuelle et reproductive des adolescents et des jeunes (SSRAJ) ;
- la prévention et la lutte contre les violences basées sur le genre (VBG) et la transformation des normes sociales ;
- ainsi que des activités d'apprentissage de petits métiers (cuisine, menuiserie, soudure, conduite, etc.) pour soutenir la réinsertion socio-économique des femmes et des filles.

Enfin, l'analyse des besoins humanitaires intégrera systématiquement une approche différenciée selon le genre et le handicap, reposant sur des études de terrain régulières et l'utilisation d'outils harmonisés de collecte et de rapportage comportant des indicateurs spécifiques sur la SR et la VBG. Cette approche garantira une planification basée sur des données probantes et une amélioration continue de la qualité de la réponse humanitaire.

Les centres de transit connaitront une adaptation répondant aux besoins des PBS afin de rendre les installations, les services et les communications accessibles à tous, quelles que soient leurs conditions. Cela englobe l'aménagement des infrastructures, des équipements et des services pour garantir une accessibilité physique, sensorielle, cognitive et psychologique à tous ceux qui y seront admis.

6.1.C. Protection de l'enfance :

Pour assurer une réponse rapide et adaptée aux besoins urgents des enfants affectés par les crises — notamment les enfants non accompagnés, les enfants séparés et les autres enfants à risque confrontés à des vulnérabilités accrues — les mécanismes de coordination interinstitutionnelle et de gestion des cas seront renforcés afin de garantir une identification efficace, un référencement sécurisé et une prise en charge individualisée.

Un appui psychosocial immédiat sera assuré pour les enfants dès leur arrivée dans le centre de transit afin de répondre aux effets émotionnels liés à la situation d'urgence. Les enfants présentant des besoins spécifiques en santé mentale seront orientés vers les structures spécialisées, en étroite collaboration avec les Bureaux de District de la Santé et les Directions Provinciales de Développement Familial et Social (DPDFS) et les ONG Spring Communities et Save the Children (SCI), afin de garantir un suivi approprié et coordonné. Les autres cas qui méritent une attention particulière et un suivi continue dans leurs zones de retour seront référés aux DPSFS qui coordonneront la réponse avec différents prestataires de service.

L'identification des enfants non accompagnés et séparés (ENA/ES) et autres enfants vulnérables se fera au début de l'urgence, en collaboration avec le CICR, l'UNICEF, l'UNHCR, DPDFS, les ONG partenaires de protection de l'enfant notamment SCI, Spring Communities, Social Action for Development (SAD). Des mécanismes de recherche des membres de la famille, de regroupement familial et des moyens de communication seront renforces avec le soutien du CICR, DPDFS et en partenariat avec les acteurs nationaux (SAD, SCI) et internationaux. Les évaluations sur l'intérêt supérieur des enfants seront menées pour tous les ENA/ES identifiés. Les partenaires seront présents aux points de passage frontaliers pour mener à bien l'identification des ENA/ES et d'autres enfants à risque confrontes à des vulnérabilités accrues pour leur fournir les premiers soins et un soutien psychologique.

Des solutions temporaires de prise en charge alternative seront mises en œuvre pour les ENA, en attendant l'aboutissement des démarches de recherche familiale et leur réunification dans des conditions sûres et appropriées. Afin de garantir la qualité de cette prise en charge et un suivi rigoureux, l'intervention sera conduite en étroite collaboration avec DPDFS, les Comités de Protection de l'Enfant (CPE), l'UNHCR, ainsi que les ONG partenaires telles que SCI et Spring Communities. Cette approche sera alignée sur la Stratégie Nationale de Prise en Charge Alternative et coordonnée par le Sous-Groupe de Protection de l'Enfant en Situation d'Urgence (TFPESU), dirigé par l'UNICEF.

Les espaces amis des enfants mise en place serviront de points d'entrer en contact avec les enfants et fournir un appui psychosocial par les partenaires de mise en œuvre en collaboration avec l'UNICEF. Les ONG partenaires SAD, Spring Communities et SCI collaborent avec les rapatriées et les communautés hôtes pour identifier et mobiliser les animateurs des Espaces Amis des Enfants (EAE) et les volontaires communautaires, garantissant ainsi un accès continu et inclusif aux services de protection pour les enfants et leurs familles. Parmi les volontaires communautaires, certains points focaux seront également choisis parmi les personnes en situation de handicap et les personnes albinos. Des activités socio-récréatives sont déployées dans les EAE fixes et mobiles afin d'atténuer le stress et l'anxiété liés aux déplacements et aux situations d'urgence. La stratégie mobile repose sur le déploiement d'équipes mixtes (professionnels et acteurs communautaires) intervenant directement sur les zones de retour de rapatriés pour offrir un soutien psychosocial, identifier les cas urgents et assurer une prise en charge adaptée, y compris pour les enfants en situation de handicap.

6.1.D. Prevention, réponse et réduction des risques des Violences Basées sur le Genre (VBG)

En situation de retour massif, la prévention, l'atténuation des risques et la réponse aux violences basées sur le genre (VBG) est une priorité essentielle. Les conditions dans les centres de transit doivent être appropriées afin d'atténuer les risques des VBG. Cela signifie que les installations, notamment les salles de bains, les toilettes et dortoirs, doivent être séparées pour les hommes et les femmes. De plus, il est impératif d'assurer un éclairage adéquat dans des espaces et des routes pour garantir la sécurité et le bien-être des personnes présentes. Comme toute situation d'urgence, des kits de dignité doivent être prépositionnées et distribués afin d'assurer le bien-être et la dignité des femmes et filles à risque. Le renforcement de capacité des structures de prise en charge et de gestion de cas de VBG est inéluctable : formation du personnel médical, psychosocial, juristes et des agents de sécurité ; la formation des acteurs impliqués (gouvernementaux, humanitaires , humanitaire et communautaires sur les principes PSEA et le protocole d'assistance aux victimes ; la dotation en équipement adéquat des structures, approvisionnement en médicament et intrant d'urgence ; la disponibilisation de la prophylaxie post-exposition au VIH ; une cartographie des services et un circuit de référencement mis à jour. Du matériel de communication et un plan de sensibilisation et d'engagement communautaire doit être en place.

À leur arrivée dans les centres de transit, et à la suite du counseling général sur les partenaires et les services disponibles au niveau du centre de transit, les cas rapportés à la protection HCR et FNUAP si présent vont être référés et suivis par les partenaires spécialisés selon le circuit de référencement tels que : Save the Children pour les services de gestion de cas et le soutien psychologique, Health Net TPO pour la prise en charge médicale y compris la santé mentale et le soutien psychosocial pour les prises en charge et les référencements, et l'Association du Barreau pour la prise en charge légale.

Un accompagnement plus étroit et une attention particulière seront accordés aux personnes survivantes de moins de 18 ans, enceintes, femmes infectées par les infections sexuellement transmissibles, particulièrement le VIH et les hépatites virales, aux personnes âgées non accompagnées, aux personnes vivant avec un handicap ou gravement malades, dans le but d'assurer une prise en charge appropriée, y compris accès à la documentation, l'écoute de protection, la réception de téléphones portables, ainsi que toute autre assistance nécessaire. La promotion de l'ouverture ou du maintien d'un espace sûr pour femmes et filles (Women and Girls Safe Space) dans les centres de transits et chaque zone de retour, afin d'assurer un lieu d'écoute, de soutien psychosocial, d'information et de réinsertion sociale

Les circuits de référencement seront régulièrement mis à jour et tous les intervenants devront respecter les principes directeurs et les approches décrits dans la section 10 qui réfère aux principes humanitaires, Approche « ne pas nuire », La redevabilité envers les populations touchées et l'AGD. Il faut également respecter l'approche centrée sur la survivante qui repose sur les principes de sécurité, confidentialité, respect et non-discrimination et qui vise à respecter le droit des personnes survivantes à choisir le lieu et le moment de leur divulgation et faciliter leur accès opportun aux soins qu'elles choisissent.

Assurer la mise en place et le suivi de mécanismes de plainte PSEA fonctionnels, confidentiels et accessibles dans tous les centres de transit et zones de retour, afin de garantir la redevabilité et la protection des populations affectées. Une identification des projets / interventions en cours dans les différentes zones de retour s'avère nécessaire pour assurer l'intégration/ prise en compte des femmes, filles et personnes à besoins spécifiques parmi les bénéficiaires

6.1.E. Prévention, identification et assistance aux victimes de la traite des personnes (TP)

En contexte de retour massif, le risque de traite des personnes augmente considérablement, notamment dans les situations où les retours ne sont pas pleinement volontaires et où les migrants se retrouvent en situation d'irrégularité. Il est donc essentiel d'intégrer une réponse spécifique de prévention, d'identification et d'assistance aux victimes de la traite au sein du dispositif de protection globale.

Un desk d'identification de la traite et de la migration vulnérable devra être établi dans les centres de transit et aux points d'entrée afin de permettre une identification systématique par des agents formés aux indicateurs de la traite par l'OIM, en collaboration avec le HCR et les partenaires gouvernementaux compétents. Ces points d'identification permettront de repérer les cas présumés de traite y compris ceux des réfugiés et demandeurs d'asile, de procéder à leur évaluation individuelle des vulnérabilités, et de garantir un référencement sécurisé vers les services spécialisés (procédures d'asile, abris, soins médicaux, assistance psychosociale, et soutien juridique), abris, soins médicaux, assistance psychosociale, et soutien juridique).

Dans les cas des ressortissants de tierce nationalité qui craignent de subir des persécutions dans leurs pays d'origine, l'OIM référera les cas au HCR, qui s'assurera que les ressortissants des pays tiers (autres que réfugiés, demandeurs d'asile burundais) qui ont été victimes de la traite et qui craignent de subir des persécutions à leur retour dans leur pays d'origine ou celles qui craignent d'être victimes de la traite qui souhaitent demander la protection internationale conformément au cadre juridique nationale et international aient accès à la procédure d'asile. Le HCR interagira avec le gouvernement afin de faciliter l'accès aux procédures d'asile et un traitement de ces cas dans des délais raisonnables.

Une cartographie actualisée des services disponibles (gouvernementaux et partenaires) sera essentielle pour assurer une réponse coordonnée et prévenir la revictimisation. En parallèle, des sessions de sensibilisation communautaire seront menées dans les zones de retour afin d'informer les populations sur les risques de recrutement, d'exploitation ou de traite, y compris la traite à des fins domestiques, de travail forcé ou d'exploitation sexuelle.

Le personnel impliqué dans la gestion des retours devra être formé à la détection précoce des indicateurs de traite, à la procédure de référencement national (PNR), ainsi qu'aux principes de confidentialité, sécurité et non-discrimination. Les interventions devront suivre une approche centrée sur la victime, garantissant son consentement éclairé, sa sécurité et la protection de ses données personnelles.

Cette composante permettra non seulement de prévenir les cas de traite dans le cadre du retour, mais aussi d'assurer une réponse humanitaire coordonnée et conforme aux obligations nationales et internationales du Burundi en matière de lutte contre la traite des personnes.

6.1.F. Monitoring de protection :

En cas de retour massif, la répartition des moniteurs de la CEJP devra être réévaluée afin de les redéployer vers les principales zones de retour. L'objectif est d'assurer une surveillance efficace, une alerte rapide et une capacité d'intervention adaptée aux urgences.

Par ailleurs, les outils de monitoring devront être révisés : simplification et adaptation des questionnaires, renforcement du matériel (notamment les smartphones) et formation des enquêteurs aux nouveaux outils afin de garantir la qualité et la fiabilité des données collectées.

En complément du suivi continu, des évaluations ad hoc pourront être menées au niveau des centres de transit. Depuis août 2025, la CEJP est présente dans ces zones afin de faciliter la communication avec les rapatriés à leur arrivée. Il est par ailleurs recommandé de produire un rapport régulier — notamment hebdomadaire — sur le suivi de la protection pendant la période de retour massif, avec des données désagrégées par âge et par sexe, afin de garantir une surveillance systématique et réactive.

Enfin, la CEJP dispose d'une ligne verte opérationnelle (+257 79 222 000). Compte tenu de l'augmentation attendue des sollicitations, le recrutement de deux membres de personnel supplémentaires pour assurer la réception et le traitement des appels s'avère nécessaire.

6.2. Abris et Articles Non Alimentaires (ANA)

Les Centres de Transit : Les rapatriés sont accueillis à leur arrivée au centre de transit pour leur vérification, enregistrement, documentation, assistance et préparation pour le transfert vers les zones de retour.

Il existe actuellement 3 centres de transit fonctionnels (Gihanga, Nyabitare II et Kinazi), le centre de transit de Gitara étant occupé depuis l'afflux de réfugiés congolais et qui nécessite d'être vidé de ses occupants actuels afin de le rendre opérationnel pour le retour des rapatries burundais. Le Centre de Transit de Nyabitare II a besoin de réfections pour recouvrir sa capacité de 1300 personnes.

Capacités d'hébergement maximales des 5 centres de transit :

Centre de transit	Capacités	Commentaires
Gihanga (Bujumbura)	1.200	N/A
Gitara (Makamba)	1.300	L'abri doit être réhabilité en priorité, notamment après avoir accueilli un afflux de réfugiés congolais. Les installations se sont détériorées, y compris les infrastructures WASH et les articles NFI tels que les matelas, les couvertures et les moustiquaires.
Nyabitare II (Ruyigi)	900	La capacité d'accueil actuelle est 900 personnes. Si l'on construit deux nouveaux hangars en bâches et réaménager/ réfectionner neuf hangars (compartimentés)d'hébergement en bâches, la capacite d'accueil s'étendra à 1300 personnes
Nyabitare I (Ruyigi)	700	Aménagement du CT: Réhabilitation de: 12 hangars d'hébergement, clôture, 1 hangar de bagages. Reconstruction de: 1 hangar d'enregistrement, 1 stock de vivres, 1 hangar d'accueil, 1 réfectoire, 1 cuisine, guerite (veilleurs), 1 logement pour la police, 1 abri des générateurs, murs d'intimité sur les latrines et douches, agrandissement des points d'entrée et sortie du CT.
Kinazi (Muyinga)	1.800	18 hangars de dortoirs et chaque dortoir a une capacité de 100) places ce qui fait un total de 1800 places. La dernière réhabilitation du CT Kinazi date de 2020 et il est impératif de le remettre en état urgemment pour recevoir les convois dignement.
TOTAL	**5 900**	

Afin de maximiser la capacité des centres de transit existants à accueillir des retours massifs, les cinq centres de transit doivent être réhabilités tout en donnant la priorité à Nyabitare II et au centre de transit de Gitara a Makamba qui doit être vidé/ réhabilité dans les plus brefs délais pour pouvoir accueillir les rapatriés burundais

Abris /Logement : Le secteur AANA coordonnera les interventions des partenaires dans le domaine des Abris et Articles Non Alimentaires auprès des rapatriés. Dans le but de faciliter un accès à un logement décent aux rapatriés, une liste de personnes n'ayant pas de famille d'accueil, susceptibles de bénéficier d'abris sera établie par les agents d'enregistrements à l'accueil du convoie. Ensuite une base de données des familles prêtes à accueillir des rapatriés sera constituée. Ces familles d'accueils recevront un appui selon les besoins identifiés. Une autre approche serait de donner un appui financier pour le loyer à certains rapatriés sans famille d'accueil. Pour les rapatriés qui ont déjà une parcelle ou qui ont besoin de réhabiliter leur abri mais qui présentent une certaine vulnérabilité ; un appui en kit de construction composée de tôles, perches, clous, portes et fenêtres leur sera octroyé ainsi que, dans les cas le nécessitant, un appui à la certification foncière afin de réduire l'exposition aux conflits fonciers et aux expulsions. Le gouvernement du Burundi est disposé à octroyer des parcelles aux réfugiés sans terre ni référence qui viendraient de la Tanzanie à travers la Commission Nationale Foncière.

La réhabilitation de certaines infrastructures sociales telles que les centres culturels, les foyers ou maisons de jeunes qui pourront accueillir des rapatriés sans liens familiaux ou amicaux sera d'une aide considérable en attendant qu'on puisse trouver une solution durable pour ces cas de figure.

6.3. Assistance

Une ration alimentaire qui couvre une période de 3 mois fournie par le PAM, une assistance monétaire de 200 dollars par individu, un montant de 20 dollars par individu en cash pour le transport de la province à la destination finale, une Carte d'Assurance Maladie (CAM), une carte SIM et un téléphone/ ménage par le HCR aux centres de transit constituent le contenu du kit de retour.

Des repas chauds sont servis aux rapatriés dans les centres de transit par le PAM, via son partenaire. Cette assistance pourrait-être doublée d'une ration additionnelle nutritive pour les bébés de plus de 6 mois et leurs mères allaitantes.

6.4. Santé et Nutrition

Sous la coordination de l'OMS et de l'équipe Santé Publique du HCR, les activités de dépistage et de prévention dans les centres de dépistage de mpox, de fièvre Marburg/MVE et de toute autre maladie à potentiel épidémique (Rougeole, Cholera etc.) seront menées par le Ministère de la Santé Publique, sous la supervision du Centre des Opérations d'Urgence en Santé Publique (COUSP), via ses Équipes d'Intervention Rapide (EIRs) dans les districts abritant les centres de transit pour les rapatriés. Ces interventions bénéficieront du soutien technique de l'OMS, et seront réalisées en étroite collaboration avec le partenaire médical HealthNet/TPO, World Relief ainsi que les autres partenaires acteurs de la santé et de la nutrition impliqués dans la gestion des urgences sanitaires, qui assureront l'identification des problèmes de santé et la prise en charge des malades, le dépistage précoce de la malnutrition et le référencement des cas de malnutrition aigüe sévère et modérée , y compris la santé mentale, le dépistage médical y compris le dépistage du VIH chez les groupes cibles, le soutien psychologique, le suivi et le traitement des problèmes de santé dans les centres de transit.

Il convient de noter que les épidémies de mpox, de choléra et de rougeole qui sévissent actuellement au Burundi, ainsi que le risque de contamination par la maladie à virus Ebola (MVE) en provenance de la RDC, rendent les mesures de prévention et de contrôle toujours pertinentes particulièrement dans les zones d'accueil des rapatriés.

À l'arrivée des rapatriés dans les centres de transit, dès la descente des bus, ils seront orientés vers les dispositifs de prise de température corporelle et de lavage des mains installés à cet effet.
Dans le cadre du retour massif des réfugiés, les besoins en santé sexuelle et reproductive (SSR) seront importants, en particulier pour les femmes enceintes, les adolescentes, les survivantes de violences basées sur le genre (VBG) et les personnes vivant avec le VIH.

L'intervention vise à assurera un accès immédiat et sûr aux services vitaux de SSR, notamment via l'activation du Paquet initial minimum de services (MISP), le renforcement des structures de santé dans les zones de retour, la réponse aux VBG, la planification familiale, les soins obstétricaux d'urgence, et l'information des populations retournées.

L'UNFPA coordonnera avec les autres acteurs humanitaires afin d'assurer la disponibilité des services de santé sexuelle et reproductive (SSR) ainsi que des services de santé mentale et de soutien psychosocial. UNFPA concrètement prépositionnera de kits SR dans les centres et les formations sanitaires autour des centres ; déploiera des équipes mobiles SSR avec des sages femmes aux points d'entrée ; former le personnel de santé en DMU et VBG y compris la gestion clinique des cas de viol, assurer la distribution de préservatifs, contraceptifs y compris les contraceptifs d'urgence et la réhabilitation/équipement de centres de santé.

Le Ministère de la Santé Publique, avec le soutien du HCR, renforcera le dispositif d'enrôlement des rapatriés à l'Assurance Maladie (CAM) déjà en place, notamment par la distribution des cartes d'assurance maladie dans tous les centres de transit.

Les autres interventions se concentreront sur l'accueil, incluant des sensibilisations communautaires sur les maladies à potentiel épidémique et les maladies non transmissibles, ainsi que l'orientation vers les centres de santé pour les personnes nécessitant une prise en charge notamment les enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes/ allaitantes souffrant de malnutrition aigüe sévère.

Le partenaire HealthNet/TPO et autres partenaires identifiés intensifieront ses interventions auprès des personnes à besoins spécifiques, notamment par la distribution de repas chauds additionnels (bouillie enrichie) aux enfants de 0 à 5 ans, aux femmes enceintes et allaitantes, qui seront ensuite référés aux centres nutritionnels gouvernementaux pour le suivi et les soins.

Les références médicales seront effectuées en collaboration avec le Ministère de la Santé Publique, conformément aux SOPs de rapatriement en vigueur, pour toutes les urgences médicales.

Sur le volet nutrition, la mesure du périmètre brachial (MUAC) sera systématique pour tous les enfants de 6 à 59 mois et les femmes enceintes et allaitantes (FEFA). Les mesures poids/taille viendront compléter le MUAC pour les enfants présentant des signes ou risques de malnutrition.

Des sensibilisations et communications sur la nutrition avec un focus sur l'allaitement maternel, la diversification des aliments de complément, la stimulation et éveil des tout jeunes et l'hygiène alimentaire seront également menées auprès des rapatriés, avec des conseils d'orientation vers les structures appropriées dans leurs zones de retour.

Un suivi spécifique sera assuré pour les malades chroniques et les personnes vivant avec le VIH/Sida, afin de garantir que leurs stocks de médicaments couvrent une période de trois mois. Si nécessaire, ils seront orientés vers les programmes existants dans leurs zones de retour pour le renouvellement à temps de leurs traitements.

En complément de ces activités et afin de renforcer la prévention, la détection précoce et la réponse aux épidémies, un kiosque communautaire d'information et de prévention sera installé dans les centres de transit. Il s'agira d'un espace fixe, visible et accessible, destiné à renforcer la communication des risques, la promotion de l'hygiène, la prévention des maladies et la surveillance à base communautaire. Ce kiosque servira de point de contact direct entre les populations, les autorités sanitaires et les partenaires humanitaires, permettant de diffuser des informations fiables, de recueillir les préoccupations communautaires et de détecter précocement les signaux d'alerte dans le cadre de la Surveillance Basée sur les Événements (SBE).

Ce kiosque sera animé par des relais communautaires identifiés parmi les rapatriés, avec l'appui des agents de santé de la localité. Des activités de sensibilisation et de démonstration (lavage des mains, utilisation du chlore, etc.) y seront organisées. Il permettra aussi de collecter les retours communautaires et les rumeurs, ainsi que de signaler rapidement des alertes liées au choléra, à la Mpox, aux fièvres hémorragiques virales

et à d'autres maladies à potentiel épidémique. L'objectif est de créer un mécanisme concret d'engagement communautaire pour réduire les risques de propagation des maladies.

Thématiques	Activités envisagées
Promotion de l'hygiène et prévention	➕ Sessions de sensibilisation sur l'hygiène domestique et la gestion des déchets ➕ Démonstrations sur le contrôle participatif de la qualité de l'eau et la désinfection, préparation SRO, etc. ➕ Collecte d'alertes dans le cadre de la surveillance : Cas de diarrhées dans la communauté, signes visibles d'éruptions cutanées, fièvres avec saignements, signalement de rupture d'eau et de savon, etc.
Communication des risques	➕ Production et diffusion de supports d'informations et d'animations : affiches, dépliants, posters, théâtre filme. ➕ Sessions de sensibilisation sur les signes, les modes de transmission et la prévention des maladies épidémiques : Cholera, Mpox, Fièvres hémorragiques virales ➕ Diffusion des numéros d'urgences de sante (numéros verts et contacts utiles pour le signalement des cas)
Engagement communautaire et feedback	➕ Formation des relais communautaires sur la prévention des maladies épidémiques ➕ Animation de sessions de dialogues communautaires sur les comportements à risques et le recours rapides aux soins de santé en cas de signes ou symptômes ➕ Mise en place de boites à suggestions et d'une ligne WhatsApp dédiée à la remontée des feedbacks communautaires
Surveillance basée sur les évènements	➕ Formation des relais sur la surveillance basée sur les évènements (détection et remontées des signaux d'alerte) ➕ Production et impression d'une boite à images sur les évènements inhabituels dans la communauté ➕ Collecte et traitement des évènements inhabituels dans la communauté : maladies, décès inhabituels, rumeurs, mortalité animale, etc. ➕ Tenue d'un registre sur les évènements et transmission de l'information aux points focaux du Ministère de la sante ➕ Feedback aux communautés sur la suite donnée aux informations collectées

L'Organisation mondiale de la Santé au Burundi assurera le renforcement de capacités des formations sanitaires dans les zones d'accueils en vue d'assurer l'accès aux soins préventifs, curatifs et promotionnels des rapatriés à travers un pré-positionnement des médicaments, matériels et différents équipements nécessaires pour la prise en charge médicale des rapatriés, l'aménagement des espaces supplémentaire dans les formations sanitaires pour accroitre l'offre des soins de qualité et la dotation des structures sanitaires des zones d'accueil en ressources humaines additionnels et qualifiés. De plus, des activités de vaccination préventives seront mises en œuvre en alignement au calendrier vaccinal national.

6.5. Sécurité alimentaire

Afin de permettre aux rapatriés de faire face aux besoins de première nécessité dès leur arrivée dans les localités de retour, le PAM apportera une contribution équivalant à 17.1 dollars par personne et par mois[1]. Cette contribution est une composante du paquet retour donné aux rapatriés. Sa composition ainsi que les modalités de distribution sont décrites au point 7.3. Ci-dessus.

Des repas chauds, fournis par le PAM, seront distribués dans les Centres de Transit pendant les 2 à 3 jours selon la durée des rapatriés dans le centre.

Afin de soutenir la sécurité alimentaire et garantir la disponibilité alimentaire, la FAO prévoit la distribution de kits agricoles d'urgence d'une valeur unitaire de 50 dollars à chaque ménage rapatrié spécifiquement axé sur le maraîchage. Chaque kit comprendra des semences maraîchères adaptées aux conditions agroécologiques locales ainsi que des outils agricoles de base, permettant aux bénéficiaires de relancer rapidement des activités de production à cycle court. Cette approche vise à améliorer l'accès immédiat à des aliments nutritifs, à générer des revenus rapides et à réduire la dépendance à l'assistance alimentaire, tout en contribuant à la stabilisation durable des moyens d'existence des ménages rapatriés

[1] Ceci est l'équivalent de USD 0.57 par jour pour chaque personne.

6.6. Education

Pour faciliter l'accès au système éducatif national, le HCR et ses partenaires éducatifs au Burundi et dans le pays d'asile fourniront aux étudiants et aux professionnels des informations sur la manière de garantir la reconnaissance des diplômes, de l'éducation et des compétences obtenus à l'étranger, y compris dans le pays d'asile. En prélude aux convois, les partenaires Education dans les camps se chargent de collecter auprès des structures scolaires dont les élèves et étudiants candidats au rapatriement sont issus et de distribuer à ces derniers, toute la documentation pouvant servir à une réintégration scolaire ou en formation professionnelle/métiers et à une demande d'équivalence de certificats, diplômes et d'autres titres scolaires dans la localité de retour. Ces documents servent aux structures d'accueil de documents d'appui pour la réintégration au bon niveau des élèves et étudiants rapatriés, afin de mitiger la déscolarisation. Il s'agit de tous les bulletins/relevés scolaires (du primaire jusqu'à l'université), des diplômes d'Etat/certificats de fin des études primaires/fondamentales, secondaires/post-fondamentales et universitaires, les rapports de stages pour les lauréats des écoles techniques et paramédicales, les travaux de fin des études ou thèses pour les lauréats des universités, les certificats de stages pour les lauréats des facultés de la médicine ainsi que les publications faites au cours de la formation pour les lauréats du Master et cycle de Doctorat (PhD). En dehors de cette coordination des acteurs de l'éducation, les interventions suivantes sont envisagées :

- Organiser des campagnes d'inscription accélérée et de rattrapage scolaire pour les enfants déscolarisé
- Distribuer des kits scolaires individuels et des kits enseignants
- Recruter les enseignants bénévoles ou redéployer des enseignants vacataires
- Organiser des sessions de formation sur l'éducation en situation d'urgences à l'endroit des enseignants bénévoles ou vacataires
- Mettre en œuvre des activités de soutien psychosocial et d'intégration pour les enfants retournés et ceux des communautés hôtes
- Sensibiliser les parents rapatriés sur l'importance du retour à l'école pour tous les enfants, notamment pour les filles
- Octroyer des kits de dignités aux adolescentes
- Une aide ponctuelle en kits scolaires et kits de dignité est fournie aux enfants à risque inscrits aux écoles dans les zones de retour, les enfants non accompagnés en particulier, selon les besoins identifiés lors des évaluations conjointes par les acteurs concernés et en fonction de l'enveloppe disponible. La mise en place d'un mécanisme de collecte des informations sur/de suivi des enfants rapatriés inscrits dans les écoles publiques des localités de retour est souhaité.

6.7. Eau, Hygiène et Assainissement

Au sein de l'équipe humanitaire, l'UNICEF, en tant que chef de file du secteur Eau, Hygiène et Assainissement (EHA), apportera un appui technique ainsi qu'un soutien à la coordination aux responsables du groupe sectoriel, notamment le ministère des Ressources Minières, Energétiques, de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, à travers ses démembrements dans les provinces, districts et communes. Cette collaboration se fera en étroite coordination avec le HCR et son partenaire WASH, afin d'assurer une réponse harmonisée des acteurs du secteur EHA.

L'intervention portera sur la mise en place des dispositifs WASH dans les quatre Centres de Transit suivants : Kinazi (province de Muyinga), Nyabiatare (Ruyigi), Gitara (province de Burunga, commune de Makamba) et Gihanga (province de Bujumbura). Ces installations respecteront les normes minimales en matière d'eau, hygiène et assainissement.

Le partenaire en charge du secteur veillera à la mise en œuvre effective des mesures nécessaires pour prévenir ou réduire les risques d'infection et de propagation des maladies infectieuses. Dans tous les Centres de Transit, un programme rigoureux d'entretien sera mis en place, incluant notamment l'équipement des dortoirs en moustiquaires imprégnées.

6.8. Livelihoods & Resilience (and socio-economic inclusion)

Pour assurer une intégration rapide des rapatriés dans le programme de développement, les activités suivantes seront mises en œuvre.

- Une session mensuelle d'information et de discussion en ligne communément appelé Livestream entre les rapatriés, les partenaires de la réintégration, les autorités nationales et locales d'une part et les réfugiés dans les pays d'asile permet d'informer sur les secteurs clés et les opportunités de la réintégration au Burundi.
- La cartographie des interventions dans les zones sélectionnées pour les rapatriés afin de comprendre les points d'entrée possibles dans les programmes de développement et les besoins en information.
- Des données socio-économiques seront collectées dans les centres de transit pour disposer de données de qualité et de profils individuels des rapatriés. Un outil léger de collecte de données sera développé. Les données seront collectées lors de la phase d'enregistrement des besoins et des vulnérabilités. Elles seront partagées avec les intervenants dans la réintégration des rapatriés. Les personnes extrêmement vulnérables seront identifiées et intégrées dans des programmes spécifiques.
- Mise en place de formations professionnelles, de soutien et d'accompagnement des AGR dans des secteurs identifiés par des analyses de marché local dans les zones de retour.

Il est important que les acquis en termes de compétences et connaissances des réfugiés burundais qui rentrent soient préservés. Au niveau des centres de transit, un dispositif facilitant le partage d'informations sera mis en place ; ainsi des kiosques d'informations, des affiches et flyers permettront de renseigner les rapatriés sur les opportunités socio-professionnelles, les programmes en cours au niveau des zones de retour.

La réintégration socio-économique est essentielle au renforcement de la résilience, et cible à la fois les rapatriés et les communautés locales. Comme l'agriculture reste la principale activité de subsistance dans les zones de retour, les partenaires (FIDA, PNUD, FAO et PAM) apportent leur soutien pour renforcer les moyens de subsistance agricoles et animales grâce à la fourniture d'intrants productifs et par des investissements ciblés dans l'aménagement et réalisation des infrastructures de production et la transformation des produits d'origine animale et agricole. La FAO en plus des intrants agricoles apportera du Cash for Work en vue de renforcer la résilience climatique tout favoriser l'accès à la terre grâce au Cash reçu. Des options pour des moyens de subsistance "verts" et résistants au climat, ainsi que l'introduction de solutions numériques lorsque cela est possible et pertinent, seront explorées et mises en œuvre. Basée sur l'approche de développement axée sur la résilience, le PNUD, quant à lui, adopte dès le départ une perspective à long terme, en privilégiant le renforcement des capacités des communautés hôtes à faire face au retour massif grâce à des interventions d'urgence immédiates, en consolidant leurs moyens de subsistance et en facilitant leur accès aux ressources productives telles que la terre.

Les rapatriés seront sensibilisés par rapport aux Associations Villageoises d'Epargne et de Crédit (AVEC) conformément à la réglementation en vigueur au Burundi (en se conformant notamment aux récentes circulaires de la BRB) et leurs capacités renforcées en rapport avec l'inclusion financière afin qu'ils puissent accéder à des prêts et commencer des activités génératrices de revenus. Dans ce domaine, les organisations mettant en œuvre le projet Réponse intégrée pour favoriser la protection et la résilience des rapatriés au Burundi mis en œuvre par plusieurs organisations (avec IRC comme lead) dans 7 provinces (avant le nouveau découpage administratif) à grand retour offrent une gamme d'opportunités de référencement pour les activités de résilience prévues dans les zones de retour telles que la connexion aux institutions financières, le soutien aux microentreprises et AGR, etc. et mériterait d'être renforcées par d'autres partenaires de la réintégration. Il est important d'organiser des activités socio-éducatives pour les jeunes afin de favoriser le vivre ensemble et ainsi prévenir les éventuels conflits, tant dans le camp qu'avec les communautés hôtes.

7. MOBILISATION DES RESSOURCES

En raison de l'ampleur des besoins et de l'urgence de la situation, une budgétisation de la stratégie de réponse au retour massif des réfugiés burundais est nécessaire pour répondre aux besoins les plus urgents. Dès le lancement du plan de réponse opérationnelle pour le retour massif des réfugiés burundais et autres groupes de personnes en provenance de la Tanzanie par le Gouvernement du Burundi, une évaluation rapide initiale coordonnée sera organisée afin de permettre l'élaboration du « Flash Appel ». Un Appel Inter-Agences sera préparé et publié sur les plateformes globales des Nations Unies.

Une requête pour des fonds CERF pourrait, au même moment, être préparée et soumise afin de permettre l'enclenchement de la réponse en faveur des différents groupes de population concernés par ce mouvement de masse en provenance de la Tanzanie.

- Des contacts avec les donateurs de l'aide aux rapatriés du Burundi seront maintenus afin d'assurer qu'ils soient informés en temps réel sur l'évolution de la situation des rapatriés aussi bien dans les Centres de transit, les sites d'hébergement temporaires que dans les zones/collines de retour. Des réunions d'information avec les donateurs seront également organisées par la Coordinatrice Résidente selon le besoin.
- Des fiches d'information seront régulièrement mises à jour pour le partage d'informations sur l'opération avec les donateurs, les Agences des Nations Unies, les ONG, les médias, etc.

8. STRATEGIE DE COMMUNICATION

Dans le cadre d'un retour massif des rapatriés en provenance de la Tanzanie, des réfugiés et des autres groupes de populations reçus au Burundi, il est impératif qu'une stratégie de communication soit mise en place afin de mieux gérer l'information autour de cette urgence. Une communication à double sens, fondamentale pour une approche communautaire des rapatriés, devrait être intégrée dans la stratégie de communication afin de partager les résultats, les décisions, les conclusions et les actions à entreprendre d'une manière holistique.

8.1 Objectifs de la stratégie de communication

La stratégie de communication visera essentiellement à :
- Fournir au public cible, de manière continue et à temps, une information équilibrée en rapport avec la situation d'urgence
- Gérer la communication de façon à fournir une information basée sur les faits et les données
- Assurer une visibilité aux différents partenaires impliqués dans la gestion de l'urgence.
- Fournir une visibilité aux bailleurs de fonds qui appuient l'opération de rapatriement.

8.2 Public cible

Des messages d'information seront développés en fonction du public cible :
- Les rapatriés en provenance de la Tanzanie, les réfugiés et les autres groupes de population accueillis au Burundi dans le cadre du retour massif
- La communauté d'accueil dans les zones de retour
- Les autorités administratives et politiques au Burundi
- Les partenaires
- La communauté internationale, y compris les bailleurs de fonds

8.3 Canaux de communication

Des canaux et outils de communication variés seront utilisés dans le cadre de cette stratégie.

Dans le cadre de la **communication** communautaire :
- Des séances de briefing et d'orientation seront facilitées par différents partenaires dans les centres de transit sur les services disponibles
- Des boites à images, boites à plaintes/idées seront rendues disponibles dans les Centres de Transit et dans la communauté hôte afin d'informer et de recueillir les plaintes et le ressenti des rapatriés

- Des affiches seront collées dans les espaces communautaires et des brochures distribuées pour fournir des informations sur les services, les contacts des partenaires et les mécanismes de plaintes. Les messages audios peuvent être utilisés pour la diffusion d'informations en prenant en compte les personnes illettrées.

  - **Les médias locaux (radio et télévision)** seront mis à contribution pour fournir l'information au public et des messages de sensibilisation à la population d'accueil surtout dans les zones de retour.
  - **La presse internationale,** par le biais des correspondants et des médias sociaux comme Facebook seront des parties prenantes pour partager des mises à jour en temps réel et interagir avec la communauté.
  - **Les canaux de communication interagences** qui existent au Burundi, comme le site web et ONU Flash, seront utilisés pour une couverture interagence, grâce à la structure de coordination interagence pour les communications. Au besoin, les ONGs internationales impliquées dans cette urgence pourront y être associées.
  - **Des briefings** seront organisés avec les médias pour faire le point des faits et leur fournir une information juste et équilibrée et éviter la rumeur, les spéculations et la désinformation.

9. LOGISTIQUE ET TELECOMMUNICATIONS

Le PAM et le HCR ont la charge de la gestion logistique et Télécoms dans l'intervention humanitaire. Essentiellement pour le HCR, l'appui consiste à assurer le transport des rapatriés de la frontière jusqu'au centre de transit, et du centre de transit jusque dans les localités de retour.

9.1 Transport Secondaire

Le HCR et les partenaires fournissent aux rapatriés un transport secondaire depuis le centre de transit jusqu'au chef-lieu de leurs provinces respectives, afin de s'assurer qu'ils atteignent leur colline de retour en toute sécurité. A partir de ces lieux, les autorités locales compétentes faciliteront leur transport vers les destinations finales, et cela est pris en charge par les rapatriés eux-mêmes en utilisant une aide financière forfaitaire (20 dollars par personne) qui leur est attribuée en plus des 200 dollars initialement octroyés.

Dans le cadre de cette opération de rapatriement de masse occasionnée par les refoulements des réfugiés par les autorités tanzaniennes, une approche différente du nouveau mode d'assistance au transfert secondaire des chefs-lieux de Province vers ls communes sera de nouveau développée. De ce fait, plutôt que de transporter les rapatriés vers les Provinces, le gouvernement organisera avec des transporteurs privés, des convoyages directement à partir des centres de transit. Une majoration sera faite sur le forfait cash-transfert pour prendre en compte les dépenses du centre de transit aux chefs-lieux de Province.

9.2 Télécommunications

Les centres de transit Gihanga, Nyabitare II, Gitara, Kinazi sont fournis de groupes électrogènes, en couverture de communication radio VHF des imprimantes ainsi qu'une connectivité Internet via la fibre optique et Starlink afin d'assurer une communication fluide entre les acteurs depuis la base (bureaux terrain ou pays), à la frontière lors de l'accueil, dans le processus de traitement du convoi au centre de transit.

Toutefois, en raison des pénuries occasionnelles de carburant, il est impératif de renforcer l'approvisionnement en énergie en envisageant l'installation de systèmes solaires de petite taille.

10. PRINCIPES HUMANITAIRES ET DE PROTECTION

En application du principe de la centralité de la Protection, cette stratégie de réponse place la Protection au cœur de l'intervention humanitaire. Tous les acteurs de ce plan de réponse opérationnelle, s'engagent ainsi à respecter les principes suivants :

Principes humanitaires : les principes humanitaires d'humanité, d'impartialité, d'indépendance et de neutralité sont essentiels pour maintenir l'accès aux populations touchées et garantir une intervention humanitaire efficace.

Approche « ne pas nuire » : l'approche « ne pas nuire » consiste à prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter que les actions des acteurs humanitaires n'exposent les gens à d'autres préjudices.

La redevabilité envers les populations touchées (Accountability to Affected Populations – AAP) fait référence aux « engagements et mécanismes que les organismes humanitaires ont mis en place pour s'assurer que les communautés sont impliquées de manière significative et continue dans les décisions qui ont un impact direct sur leur vie ». Les acteurs humanitaires ont le devoir de s'assurer que l'aide génère les meilleurs résultats possibles pour tous les groupes touchés par une crise, y compris ceux qui sont moins visibles.

La politique de l'AGD : Tous les acteurs participant dans ce plan de réponse opérationnelle s'engagent de manière significative à intégrer les considérations liées au genre, à l'âge, à la diversité et à l'inclusion dans l'ensemble des activités planifiées. Cela signifie qu'une approche différenciée sera adoptée pour tenir compte des besoins spécifiques en fonction du genre, de l'âge et des caractéristiques diverses de la population affectée. Chaque intervenant doit contribuer à renforcer les capacités d'autoprotection des individus et à les soutenir dans la revendication de leurs droits, notamment les droits à un abri, à des vivres, aux services sociaux de base et aux moyens de subsistance. Cette approche vise à assurer une intervention humanitaire inclusive, respectant la diversité et répondant aux besoins spécifiques de chaque individu.

11. CADRE D'INTERVENTION ET BESOINS FINANCIERS

La réponse est dimensionnée sur le scenario de référence (> 3 000 rapatries/semaine), avec un seuil d'escalade a 4 000 rapatries/semaine. **Les besoins financiers consolides inter-agences pour 6 mois s'élevant à 82.3 millions de dollars**. Le détail par agence et par secteur est présente en Annexe 1.

12. AUTRES PRIORITES STRATEGIQUES

12.1. Achats et approvisionnement

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de réponse opérationnelle, l'approvisionnement en articles non alimentaires (NFIs) peut être réalisé soit localement, soit par le biais d'achats régionaux ou internationaux. Toutefois, en raison de la capacité limitée du marché local burundais, les achats locaux demeurent moins volumineux que les achats régionaux.

Certains articles peuvent néanmoins être acquis localement, notamment les :

- Sacs de voyage,
- Pagnes,
- Seaux,
- Jerricans,
- Kits cuisine locaux,
- Moustiquaires,
- Couvertures,
- Nattes,
- Produits d'hygiène et d'assainissement.

La section Supply du HCR a lancé des appels d'offres et a signé des 'accords-cadres pour la fourniture de ces articles, avec des délais de livraison contractuels ne dépassant pas 72 heures calendaires.

En complément, l'approvisionnement peut être effectué à partir des entrepôts régionaux situés au Kenya et en Ouganda, avec des délais de livraison estimés entre deux et trois semaines.

Concernant les articles médicaux et non médicaux, un approvisionnement local est envisageable en cas d'urgence. Ce besoin est particulièrement critique dans le cadre de ce plan. Le stockage de ces articles requiert une coordination avec les partenaires disposant d'espaces conformes aux normes pharmaceutiques. À défaut, une augmentation des capacités de stockage de HNTPO devra être envisagée.

Pour les articles tels que le savon, l'opération du Burundi a conclu des partenariats avec deux entreprises locales afin d'assurer leur disponibilité en cas de besoin urgent.

L'opération dispose actuellement de quatre entrepôts de grande capacité, gérés par le partenaire AIRD. Ces installations permettent la constitution de stocks de sécurité destinés à répondre aux besoins primaires des rapatriés.

Enfin, dans une optique de rationalisation et de pragmatisme, la monétisation de l'assistance en NFIs est envisagée. À cet effet, **la réalisation d'une étude de marché s'avère indispensable** afin d'évaluer la faisabilité de cette approche, d'actualiser les coûts des articles et de garantir une intégration efficace dans le dispositif d'assistance.

12.2. Flotte et logistique

La flotte mobilisée par le HCR, au moment du lancement de ce plan de réponse, pour les opérations quotidiennes de rapatriement se compose de :

- 13 bus de 30 places,
- 3 bus de 14 places,
- 11 camions,
- 3 ambulances,
- 10 véhicules légers utilisés pour l'accompagnement des convois lors des transports secondaires.

Il convient de noter que la majorité des bus et camions ont été acquis en 2015. En raison de leur ancienneté, ces véhicules sont sujets à des pannes fréquentes et nécessitent une maintenance régulière. À cet effet, **la mise en place d'un stock stratégique de pièces détachées** est fortement recommandée afin de garantir une réparation rapide et de maintenir la continuité des opérations.

Compte tenu de l'état actuel de la flotte et des besoins logistiques accrus liés aux retours massifs de rapatriés burundais et d'autres groupes de population, **il sera impératif de solliciter l'appui des donateurs, des autorités nationales et, dans la mesure du possible, des partenaires opérationnels** pour renforcer les capacités de transport.

La capacité actuelle de la flotte permet d'assurer le transfert d'environ **400 individus par jour via un seul point d'entrée**. Toutefois, la diversité géographique des zones de retour ne permet pas une exploitation optimale des véhicules disponibles.

Dans le cadre du présent plan de réponse opérationnelle, et sur la base d'une prévision de 14 000 personnes par semaine entrant par quatre points différents, les besoins logistiques supplémentaires sont estimés comme suit :

- **Bus de 63 places** : 115 unités
- **Camions de 6 tonnes** : 70 unités
- **Véhicules légers** : 20 unités
- **Ambulances** : 8 unités

Ces prévisions reposent sur une hypothèse de **deux rotations par bus et par semaine**. Les mouvements de courte distance pourront être pris en charge par les bus actuellement disponibles dans la flotte du HCR.

12.3. Approvisionnement en carburant

La pénurie de carburant observée au Burundi constitue un facteur limitant majeur pour la mise en œuvre efficace des opérations de rapatriement. Cette situation affecte non seulement le transport des rapatriés, mais également le fonctionnement des générateurs dans les centres de transit et les bureaux.

Le besoin mensuel estimatif en carburant pour les activités courantes s'élève à 100 000 litres, avec une prévision de 230 000 litres par mois dans le cadre du présent plan de réponse opérationnelle, en réponse à un retour intensif des réfugiés burundais et autres groupes de population.

Il convient de noter que le besoin additionnel en moyens de transport sera couvert par la **location de véhicules**, notamment :

- **115 bus de 60 places**,
- **70 camions de 6 tonnes**.

Le HCR dispose actuellement d'une capacité de stockage de **133 000 litres**, qu'il conviendra d'augmenter pour répondre aux exigences opérationnelles. À cet effet, il est recommandé d'envisager le recours aux capacités de stockage des agences sœurs, dans une logique de mutualisation des ressources.

Le HCR dispose par ailleurs d'un **Accord-Cadre avec une société locale** pour l'approvisionnement en carburant. Toutefois, cette société rencontre également des difficultés liées à l'importation. Il serait donc opportun d'explorer la possibilité d'un **approvisionnement transfrontalier**, notamment via les Accords-Cadres des opérations voisines telles que la Tanzanie ou l'Ouganda. Cette option nécessitera au préalable la conclusion d'accords spécifiques et l'obtention des autorisations requises auprès du Gouvernement burundais.

Enfin, l'option de **location de véhicules** présente l'avantage de réduire les contraintes liées au stockage et à l'approvisionnement en carburant. À ce titre, le HCR a procédé déjà au piggy backing des **accords à long terme (LTA)** détenus par des agences telles que **l'UNICEF et le PAM** dans le domaine du transport permettant ainsi une mobilisation rapide des ressources.

12.4. Sûreté et sécurité du personnel (UNDSS/ FSO)

Cette rubrique a pour but de déterminer le support sécuritaire inter-agences qui serait nécessaire pour le personnel affecté à la réponse à l'urgence, et d'estimer les ressources requises, en fonction du scénario adopté. Les aspects couverts sont :

- Une évaluation de sécurité spécifique (ad hoc SRM) qui sera basée sur le concept d'opérations défini par ce plan de réponse opérationnelle ;
- La sécurité lors des déplacements (escortes et kits d'urgences médicales) ;
- Les télécommunications en cas d'urgence (radios, SAT phones, opérateurs radio, permanence de salle radio) ;
- La sécurité des lieux d'hébergement (évaluation des lieux d'hébergement temporaires par les officiers de sécurité déployés et mise en place de mesures appropriées de réduction des risques)
- Le déploiement de personnel de sécurité additionnel en cas de besoin ;
- Le partage des coûts et du budget additionnel de sécurité au niveau de UNCT.

Sur la base de l'évaluation des menaces récurrentes et prévisibles, des mesures de sécurité visant à prévenir et atténuer les risques, seront mises en place par l'équipe de gestion de la sécurité (SMT). Ces mesures sont les suivantes :

- Salle radio du Département de la sûreté et de la sécurité avec une équipe d'intervention 24h/24 et 7j/7 (Forces de Défense Nationale du Burundi et Police Nationale du Burundi) ;
- Système de gardiennage par agence ;
- Contrôles radio hebdomadaire (18h00-21h00 tous les lundi) ;
- Escortes policières
- Système de suivi des véhicules (VTS) et avis routiers ;
- Restriction des mouvements dans certains endroits et à certaines heures, sauf autorisation spéciale du conseiller à la sécurité par délégation du fonctionnaire désigné.

12.5. Soutien opérationnel

Pour répondre à une situation d'urgence de manière adéquate, il faudrait envisager un renforcement des ressources humaines, financières et matérielles pour couvrir les besoins suivants : le recrutement du personnel sur une base temporaire, la conduite des missions sur le terrain, le déploiement des véhicules supplémentaires ainsi que le carburant correspondant, l'augmentation des moyens de communication et d'autres coûts administratifs. Les propositions sont comme suit :

12.5.1. Logistique et Transport

Afin de répondre efficacement aux besoins liés au retour massif des réfugiés burundais et autres groupes de population, plusieurs mesures logistiques prioritaires doivent être envisagées :

1. Déploiement de véhicules

Il est impératif d'augmenter le nombre de véhicules dédiés au transport des rapatriés, incluant :

- **Bus** pour le transport des personnes,
  - **Camions** pour le transfert des biens personnels,
  - **Ambulances** pour les cas médicaux,
- **Véhicules tout-terrain** pour desservir les zones difficiles d'accès.
- Ces moyens additionnels feront l'objet de **locations**, notamment :
  - 115 bus de 60 places,
  - 70 camions de 6 tonnes.

2. Approvisionnement en carburant et maintenance

- La pénurie de carburant au Burundi constitue un défi majeur. Le besoin mensuel estimé dans le cadre du plan de réponse opérationnelle est de 230 000 litres, couvrant les opérations de transport et le fonctionnement des générateurs dans les centres de transit et les bureaux.
- Le HCR dispose actuellement d'une capacité de stockage de **133 000 litres**, qu'il conviendra d'augmenter. Il est recommandé d'explorer les possibilités de **mutualisation des capacités de stockage** avec les agences sœurs.
- Le HCR dispose d'un **Accord-Cadre avec un fournisseur local**, qui rencontre toutefois des difficultés d'importation. Il est donc envisageable de recourir aux **Accords-Cadres des opérations voisines** (Tanzanie, Ouganda), sous réserve de l'obtention des **autorisations gouvernementales** nécessaires.
- Par ailleurs, la mise en place d'une **équipe de maintenance mobile et réactive** est essentielle pour assurer la disponibilité opérationnelle de la flotte.

3. Aménagement des points de transit

- Il est nécessaire d'établir ou de renforcer les infrastructures des points de transit situés le long des axes de retour, notamment par :
- La mise en place d'**abris temporaires**,
- L'installation de **sanitaires adaptés**,
- L'aménagement de **points d'eau** pour répondre aux besoins essentiels des rapatriés.

12.5.2. Soutien Financier et Administratif

- **Budget d'urgence :** Prévoir un budget d'urgence pour couvrir les coûts opérationnels supplémentaires, y compris le recrutement, le transport, la communication, et les dépenses imprévues.
- **Gestion administrative :** Renforcer les capacités administratives pour gérer efficacement l'augmentation des transactions financières, la logistique, et les rapports requis par les bailleurs de fonds et les partenaires.

ANNEXE 1. BESOINS FINANCIERS CONSOLIDES (USD)

Source : consolidation inter-agences des budgets sectoriels (planning figure 104,600 rapatries). Les montants ci-dessous sont en USD.

Agence	Total (USD)
UNHCR	35,584,016
OIM	16,761,561
WFP	8,604,348
UNICEF	6,748,364
UNDP	5,500,000
FAO	3,500,000
UNFPA	2,971,250
WHO	1,300,000
UNWomen	1,000,000
UNAIDS	305,000
TOTAL	82,274,539

Résumé budgétaire par secteur au niveau national

(en millions USD)

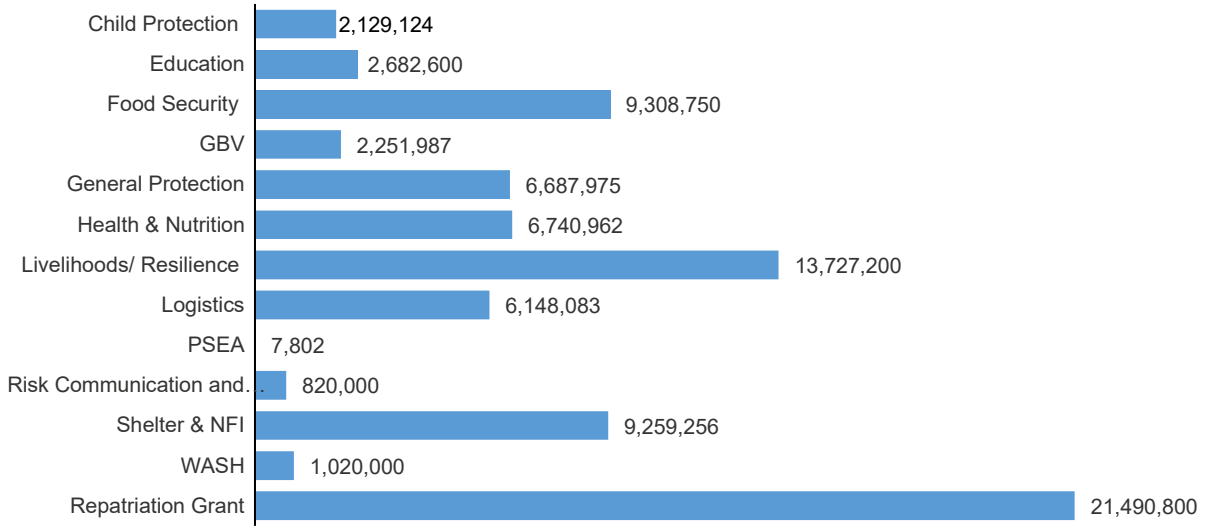

Les agences partenaires expriment leur sincère reconnaissance à l'ensemble des donateurs pour leurs contributions généreuses et leur soutien constant en faveur des rapatriés burundais.